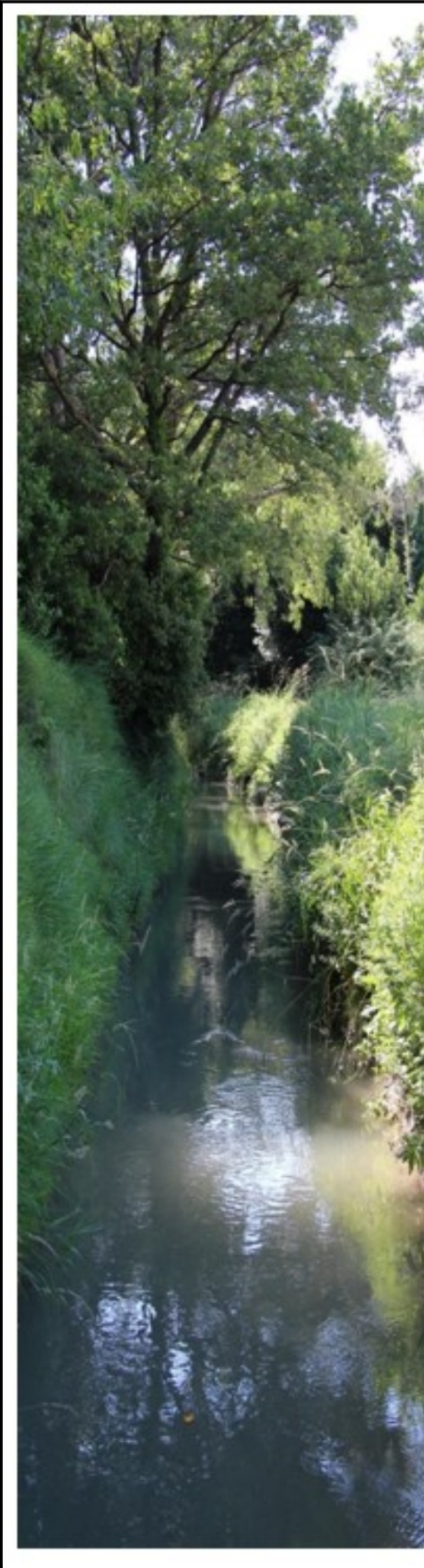




ÉYRAGUES

LE PAYSAN

Département des Bouches-du-Rhône

Plan Local d'Urbanisme

ÉYRAGUES

5. Zonage

Elaboration du PLU prescrite le 07/04/2015, complétée le 12/02/2019

PLU arrêté le 06/09/2022

PLU approuvé le ...

Liste des Emplacements réservés

N°	Nature	Surface en m²	Largeur	Bénéficiaire
1	Création de voirie	464	6 m	Commune
2	Gestion/traitement des déchets	13955		Commune
3	Bassin de rétention	16435		Commune

Légende :

Projet de zonage du PLU

UA

UDa

UDb

UEa

UEb

UEc

UEd

UF

UP

1AUe

1AU

A

Ap

Apf1

Af1

N

Nf1

Nh

Emplacements réservés

Servitude de mixité sociale
(au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Espaces verts protégés
(au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Marges de recul
8 mètres de part et d'autre des cours d'eau et canaux
5 mètres de part et d'autre des Routes Départementales

Alignements d'arbres
(au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Hales et brises vent à créer et ou à renforcer

Cours d'eau et canaux

N

Echelle : 1/5000ème

0250500 m

CITADIA

CONSEIL

